

Avis de possibilité de fournir des commentaires sur un projet de catégorie B

Évaluation environnementale de portée générale concernant des activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines

Agnico Eagle Mines Limited – Demande d'un permis d'occupation à des fins d'exploration

Le ministère des Mines (MINES) vous invite à commenter la demande de permis d'occupation à des fins d'exploration (« POE ») présentée par Agnico Eagle Mines Limited en vertu de l'article 176 de la *Loi sur les mines*.

Ce POE vise à permettre à Agnico Eagle de mener des activités d'exploration sur dix claims miniers d'une ancienne mine d'or connue sous le nom de propriété Toburn (figure 1). Six des claims miniers de la propriété sont situés dans le canton de Lebel, tandis que les quatre autres sont situés dans le canton de Teck, au sein de la municipalité de Kirkland Lake. Les activités d'exploration proposées peuvent comprendre le forage au diamant, l'échantillonnage des résidus et la métallurgie, le décapage limité des morts-terrains aux fins de cartographie et l'étude des risques miniers antérieurs situés à l'intérieur de la propriété Toburn. Certaines de ces activités nécessiteront également un permis d'exploration de la part du MINES avant d'être entamées.

Les effets potentiels sur l'environnement à atténuer sont le bruit, l'incidence sur la qualité de l'eau et l'érosion. Le projet apportera également une contribution positive à l'économie locale. Une consultation a été menée pour ce projet à la fin de 2017 et en 2018, sous la forme d'une séance publique à laquelle ont assisté environ 40 personnes, et de rencontres avec cinq communautés autochtones. Le projet a reçu un soutien général jusqu'à présent, mais des inquiétudes ont été exprimées concernant les incidences potentielles sur les propriétaires fonciers voisins, la gestion du site et les mesures d'atténuation proposées. Ces préoccupations ont été consignées et seront traitées comme il convient.

Ce projet de catégorie B est réalisé conformément à l'évaluation environnementale de portée générale concernant des activités du ministère des Mines en vertu de la *Loi sur les mines* (EE de portée générale). Le public est invité à nous faire part de ses commentaires et de ses préoccupations en lien avec ce projet. Les commentaires doivent avoir été reçus d'ici le **16 Février 2025**. Pour obtenir plus de renseignements ou pour soumettre des commentaires au sujet de ce projet, veuillez communiquer avec :

Marie-France Bédard, spécialiste de la gestion des terres provinciales par intérim
Ministère des Mines
933 Ramsey Lake Road, étage B3, Sudbury (Ontario) P3E 6B5
Tél: 705 618-8143, courriel: MarieFrance.Bedard@ontario.ca

Veuillez noter que les renseignements personnels fournis dans une communication (tels que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone) ainsi que les points de vue et opinions sont recueillis par le ministère des Mines en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* dans le but d'inclure les commentaires publics et de prendre des décisions concernant le projet. Les

renseignements personnels peuvent également être transmis à la Direction des autorisations environnementales du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. La collecte, l'utilisation et la divulgation de ces renseignements sont régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les questions concernant la collecte de ces renseignements doivent être adressées à la personne-ressource mentionnée ci-dessus.

Figure 1 : Emplacement du projet

